



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 1^{ER} JUIN 2018

1

<i>Présents</i>	<i>Nom, prénom</i>	
	Jean-Louis HOTTLET	Maire
	Daniel SABOURIN	1 ^{er} adjoint
	Hubert REINICHE	2 ^{ème} adjoint
	Muriel KRONENBERGER	Conseillère municipale
	Catherine FERRY	Conseillère municipale
	Gérard REINICHE	Conseiller municipal
	Régine TISSIER	Conseillère municipale
	Nathalie FREY	Conseillère municipale
	Gérard TEIXEIRA	Conseiller municipal

<i>Excusés</i>	<i>Nom, prénom</i>		<i>Procuration</i>
	Eric JEANNOT	Conseiller municipal	Nathalie FREY

avec la présence de Monsieur Ian BOUCARD
Député du Territoire de Belfort

Muriel KRONENBERGER a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Nomination du secrétaire de séance,
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 13 avril 2018
3. CDG 90 : Délibération assurances statutaires,
4. Territoire d'Energie 90 :
 - lettre de mission délégué protection des données,
 - délibération convention mise à disposition service informatique,
 - signature convention,
 - désignation des missions retenues,
5. Renouvellement contrat de Graziella CHABOUTE,
6. Demande de subventions associations et propositions attributions,
7. Proposition de la nomination d'un 3^{ème} adjoint au Maire,
8. Questions diverses.



Commune de Grosne

1. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Muriel KRONENBERGER est nommée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2018

Le compte-rendu de la réunion du 13 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

2

3. CDG 90 : DELIBERATION ASSURANCES STATUTAIRES

Le contrat d'assurance groupe conclu par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Territoire de Belfort pour le compte des communes et établissements publics et destiné à couvrir les risques financiers induits par l'absentéisme des agents arrive à son terme à la date du 31 décembre 2018.

Le Centre de Gestion propose de procéder à la conclusion d'un nouveau contrat permettant la garantie des risques.

Le Conseil Municipal charge le Centre de Gestion de négocier et de conclure pour le compte des communes et établissements publics du département un contrat-groupe d'assurance couvrant les risques liés à l'absentéisme des personnels territoriaux.

4. TERRITOIRE D'ENERGIE 90

Lettre de mission du Délégué à la Protection des Données mutualisé

Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel), est entré en vigueur le 25 mai 2018. Ce dernier sévérise notablement les sanctions en cas de manquement aux obligations des modalités de traitement des données à caractère personnel par des amendes administratives allant jusqu'à 20 millions d'euros.

Le RGPD clarifie la responsabilité de chacun dans la chaîne de traitement des données et notamment celle des sous-traitants gérant ou pouvant accéder aux données par délégation.

Cette gestion passe par la désignation d'un délégué à la protection des données. Pour désigner celui-ci, trois conditions sont à réunir : il doit détenir des compétences juridiques informatiques et une bonne connaissance du secteur d'activité ; il doit disposer de moyens suffisants pour exercer ses missions et enfin il doit agir en parfaite indépendance, sans se trouver en position de conflit d'intérêt ou être sanctionné par la hiérarchie dans l'exercice de ses missions.

Pour répondre point par point à cette nouvelle réglementation, le service informatique a étudié la possibilité de proposer une prestation de DPO externe mutualisée.

La lettre de mission a pour but d'engager la collectivité à adhérer à cette nouvelle prestation et préciser le champ d'intervention et rôle de chacun.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à désigner Territoire d'Energie 90 en tant que Délégué à la Protection des Données mutualisé.



Commune de Grosne

Adhésion service informatique

L'adhésion de la commune au service informatique arrive à expiration au 30 juin 2018.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2018. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximum de six ans.

5. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE GRAZIELLA CHABOUTE

3

L'agent chargé des espaces verts voit son contrat se terminer à la fin de ce mois. Sa situation lui permet de bénéficier d'une année supplémentaire pour renouveler son contrat aidé. Il est proposé de renouveler son contrat dans les mêmes conditions que les trois années qui viennent de s'écouler, en rappelant que l'Etat prend en charge - suite aux nouvelles dispositions - 40 % de son salaire.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS ET PROPOSITIONS ATTRIBUTIONS

Comme chaque année, une enveloppe est octroyée aux associations qui font vivre le village. Le maire propose d'attribuer une somme à chacune et de délibérer quant aux montants :

Il a été retenu la proposition suivante :

• Anim'a Grosne	800 €
• Chorale la Chantelaine	150 €
• Chorale pour le Souvenir Patriotique	150 €
• Ecole de Grosne	300 €
• La Vigilante pompiers	100 €
• Le Souvenir français	100 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

7. PROPOSITION DE LA NOMINATION D'UN 3EME ADJOINT AU MAIRE

La démission de Mme Nathalie LEROUX a été acceptée par Mme la Préfète le 13 avril 2018.

Monsieur le Maire propose de nommer l'un des membres du Conseil Municipal au poste de 3^{ème} adjoint au Maire.

Monsieur Gérard REINICHE propose sa candidature et obtient la majorité absolue des suffrages. Il est désigné en qualité de 3^{ème} Adjoint au Maire.

8. QUESTIONS DIVERSES

M. Michel BIELASIK a été désigné lors du tirage au sort des jurés d'assises qui s'est tenu à Grandvillars le mardi 29 mai 2018.

La médaille de la commune a été remise à M. Ian BOUCARD.



Commune de Grosne